



AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-4

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU DE 700 M2 DE TERRAIN NU SUR LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR UNE ACTIVITE DE COMMERCE SAISONNIER

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Grand Sud de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 4 RUE LEON GOZLAN – CS 70014 – 13331 MARSEILLE CEDEX 03, représentée par son Directeur Monsieur Frédéric BERNA dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

DIT Grand Sud, Gestionnaire Yxime, Mme Chantal VACHTER / Courriel : cvachter@yxime.fr / Adresse : YXIME, 152 avenue du Prado, 13008 MARSEILLE.

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition de 700m2 de terrain nu sis 669 boulevard de la Marine à Hyères-Les-Palmiers (83400).

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Conformément à l'avis de publicité, suite à l'absence de manifestation d'intérêt dans le cadre de cet appel à candidature, SNCF Mobilités a décidé d'attribuer la convention d'occupation au candidat ayant spontanément manifesté son intérêt à savoir la société Les Rosalies d'Hyères dont le siège est sis 112 chemin de Beauvallon Bas à Hyères (83400).

Date d'effet de la convention d'occupation : 1^{er} avril 2019

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Toulon, 5 rue Racine, BP 40510, 83041 Toulon Cedex 9

Téléphone : 04.94.42.79.30 - Télécopie : 04.94.42.79.89

Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr